



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE LECTURE DU RAPPORT DE
MISSION DE TERRAIN N°23 DE L'OBSERVATION INDEPENDANTE DE LA MISE EN
APPLICATION DE LA LOI FORESTIERE ET DE LA GOUVERNANCE (OI-FLEGT)**

I. INTRODUCTION

Il s'est tenu ce mardi 28 novembre 2023 dans la salle de réunion de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable, la plénière du Comité de Lecture du Rapport de Mission de terrain n°23 effectuée du 09 au 21 septembre 2023 dans les Territoires de Bikoro, Ingende et Bolomba, Province de l'Equateur.

Cette mission conjointe Coordination provinciale à l'Environnement et Observateur Indépendant/OGF a concerné le contrôle forestier réalisé dans les concessions forestières de SOMIFOR et COKIBAFODE.

Cette réunion a été présidée par Mr JP LOYOKO, Conseiller du Ministre provincial de Tourisme, Environnement, Médias, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et Porte-Parole du Gouvernement.

II. MEMBRES PARTICIPANTS

Y ont pris part, les membres dont les prénoms, noms, fonctions et structures ci-après :

1. JP LOYOKO, Conseiller du Ministre provincial de Tourisme, Environnement, Médias, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et Porte-Parole du Gouvernement ;
2. Patrice MOLA, Coordonnateur provincial à l'EDD ;
3. Delphin NSOMUA, Chef de Bureau Gestion forestière, OPJ ;
4. Roger NGANGE, Chef de Bureau d'Inspection, OPJ ;
5. Childerick KILOLO, Observateur Indépendant/OGF ;
6. Monsieur Jean-Baptiste DICISA, GASHE
7. Venance AEMBE, Observateur locale
8. LOKANGA SHOMBA, COKIBAFODE

A

9. Me EFUTA YOKA Trésor, Assistant juridique COKIBAFODE
10. Well MTO, Chef d'Antenne PDGF/ Equateur
11. NGBOLONDO DEBOW, Chef de cellule, CPE
12. Stanis MOMENGO, coalition de la société civile de l'Equateur
13. Jean-Luc MALIO, Groupe de Travail Plaidoyer/Société civile
14. MUMA KOLI NGOMBO, CPE
15. Paul BOFAKA, OPJ/CPE
16. EAMBA Christian/CPE
17. BAKOMBO Godefroid, CPE
18. NKUNDU wato, CPE
19. Claudine BIONGO, CPE
20. Samuel IYEMBE, CPE-DD

III. DEROULEMENT

De prime abord, Monsieur le Coordonnateur provincial de l'Environnement a remercié les participants à cette réunion qui, en dépit de leurs occupations du jour, ont répondu à son invitation et en a profité de demander à chaque partie de rester dans le rapport et jouer le rôle de Conseiller dans ses observations. Il a demandé à tous les participants à se présenter pour permettre à ces derniers de se familiariser enfin de faciliter les échanges pendant les travaux.

Ensuite, il a passé la parole au Conseiller du Ministre provincial pour conduire le débat en qualité du président de la séance. Prenant la parole, il a annoncé l'ordre du jour de cette séance qui a tourné autour d'un point, à savoir : « l'audition et l'Examen du Rapport de Mission de contrôle forestier de l'Observateur Indépendant, en vue de sa validation. »

Après adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum, le Président de séance a salué la qualité du rapport produit par l'observateur indépendant avant de leur accorder la parole pour présenter le résumé.

Le conseiller du Ministre a passé la parole à Childerick KILOLO, Assistant Technique Environnementaliste de l'OGF pour faire le résumé du rapport et son contexte.

Après ce condensé, le premier point discuté était lié au contexte de cette mission. Le Coordonnateur de l'environnement a demandé à l'OGF de bien retracer l'historique de cette mission qui est l'œuvre de l'administration provinciale qui avait sollicité un appui financier auprès de son partenaire OGF pour faire le contrôle forestier dans les toutes les concessions de la Province.



Le deuxième était une question du Conseiller du Ministre qui voulait savoir s'il n'y a pas de sanctions qu'on doit relever pour aider l'autorité à prendre la décision forte afin de remettre de l'ordre dans le secteur.

La coordination a expliqué pour répondre au conseiller la modalité du contrôle tel qu'effectué par les agents de l'administration. Elle a relevé le fait que les amendes transactionnelles ont été payés à l'issue de constats d'infractions qui ont été retenus à l'endroit des contrevenants. Cette procédure est règlementaire malgré que ces amendes ne soient pas dissuasives. Pour l'OI, les recommandations sont formulées dans ce rapport pour aider les autorités à tout le niveau de prendre des mesures qui s'imposent conformément à la loi.

Le troisième point a concerné le point relatif à la « faible collaboration entre l'Administration centrale et Provinciale et l'absence du contrôle planifié »

La coordination a proposé d'élaguer ce point du rapport parce que la collaboration existe bel et bien entre ces deux entités. Toute l'assemblée a décidé d'élaguer ce point.

En ce qui concerne l'absence du contrôle planifié au niveau provincial, l'OI a bien expliqué le contexte de cette observation dont les éléments attestent que le contrôle ne se fait pas suite au manque de moyens logistiques et financiers. Toute l'assemblée avait adhéré à cette conclusion et a maintenu cette observation dans le rapport avec une légère modification « **Non-exécution du contrôle planifié, faute de moyens logistiques et financiers en lieu et place de l'Absence de contrôle planifié** ».

Le quatrième point a concerné l'observation « Absence de déclarations trimestrielles pour les exercices 2022 et 2023 de SOMIFOR.

Le chef de bureau de gestion forestière a relevé que cette observation est inopportune parce que pendant ces périodes SOMIFOR ne disposait pas de permis de coupe qui lui permettait de d'exploiter. Il ne pouvait également déclarer à l'absence de permis. Cet argument a été renchéri par son collègue Roger NGANGE. Il a également demandé à l'Observateur de corriger le titre de l'observation « Absence de base vie par la base non conforme pour que le titre puisse se conformer au contenu qui est développé dans le corps du texte.

Monsieur Well MTO, représentant de SOFRECO/PDGF a posé une question de clarification pour savoir pourquoi les dénonciations de la société sont orientés que sur COKIBAFODE, pourtant elle n'est pas l'unique société qui exploite dans la province ?

Pour la Coordination provinciale, elle avait sollicité un appui auprès de son partenaire OGF pour mener contrôle dans toute la province, y compris les



exploitants artisanaux, mais faute d'une enveloppe consistante, elle avait jugé bon de contrôler deux sociétés dont l'accès est facile.

Enfin, le Conseiller du Ministre a constaté que les différents points ont été abordés et il n'était plus question que de valider ledit rapport. Le rapport a été adopté à l'unanimité par les membres moyennant ces quelques mandements énumérés ci-hauts.

Commencée à 09h54, la réunion a pris fin à 12h43'.

Fait à Mbandaka, le 29
septembre 2023

Observateur Indépendant,



Serge BONDO KAYEMBE

Coordonnateur/OGF

Le Coordonnateur Provincial de
l'Environnement et
Développement,



Patrice MOLA



Le Ministre Provinciale



Alain ELODJI BASI